

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Fonds de Dotation Culture, Patrimoine
et solidarité**

Fonds de dotation
153 boulevard Haussmann
75008 Paris

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable et de commissariat aux comptes au
capital de 2 297 184 €

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris-Ile-de France et membre de la compagnie
régionale de Versailles et du centre RCS
Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Fonds de dotation Culture, Patrimoine et Solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres du Fonds de dotation Culture, Patrimoine et Solidarité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de dotation Culture, Patrimoine et Solidarité** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du Fonds de dotation

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du Fonds de dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2024

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Solange Aiache
Associée



**OPÉRA &
ASSOCIÉS**
PARTAGEONS NOS TALENTS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS - ÎLE DE FRANCE

FONDS DE DOTATION CULTURE & PATRIMOINE

153 BOULEVARD HAUSMANN
M. MONNIER BRUNO
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	59 508	59 508		882
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	440 592	440 592		72 362
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	309 067	276 448	32 619	94 433	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	809 168	776 548	32 619	167 676
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	45 001		45 001	100 000	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	254 202		254 202	400 975	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				2 084
	TOTAL (II)	299 203		299 203	503 058
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 108 371	776 548	331 822	670 734

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	15 000	15 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Fonds propres consommables	(421)	(577)
	Résultat de l'exercice		
	Total des fonds propres	14 579	14 423
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	32 619	167 676
Total des autres fonds associatifs	32 619	167 676	
Total des fonds associatifs	47 198	182 099	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés	276 904	468 384	
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	7 720	10 227	
DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		10 024	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	7 720	20 251	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	331 822	670 734	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00	
(1) Dont à moins d'un an	7 720	20 251	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	49 477	325 000
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Versement et consommation de la dotation consommable	(156)	(4 733)
Total des produits d'exploitation	49 321	320 267	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	8 473	9 768
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	135 057	144 029
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	218 354	139 339
Total des charges d'exploitation	361 884	293 136	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(312 563)	27 131
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(312 563)	27 131
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	135 057	144 029
	Charges exceptionnelles	13 974	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		121 083	144 029
Charges exceptionnelles	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	191 480	153 840
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		325 000
TOTAL DES PRODUITS		375 858	618 136
TOTAL DES CHARGES		375 858	618 136
EXCEDENT ou DEFICIT			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	500 100					500 100
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500 100					500 100
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	237 914					237 914
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	71 153					71 153
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	309 067					309 067
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	809 168					809 168

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	426 857	73 243		500 100
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	426 857	73 243		500 100
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	168 108	47 583		215 691
M matériel de transport				
M matériel de bureau, mobilier	46 527	14 231		60 758
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	214 635	61 813		276 448
TOTAL	641 492	135 057		776 548

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	45 001	45 001	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		45 001	45 001	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 720	7 720		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		7 720	7 720		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	15 000			15 000
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Fonds propres consommables	(577)	156		(421)
Résultat de l'exercice				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	167 676		135 057	32 619
Provisions réglementées				
TOTAL	182 099	156	135 057	47 198

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Bassins des Lumières	158 357	22 425		135 932
Atelier des Lumières	210 027	69 055		140 972
Zao Cézanne	100 000	100 000		
TOTAL	468 384	191 480		276 904

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

FONDS DE DOTATION CULTURE PATRIMOINE ET SOLIDARITE
153, Boulevard Haussmann
75008 Paris

Annexe aux comptes annuels

De l'exercice 2022 pour la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Total du Bilan	331 822 €
• Total du compte de résultat(charges)	375 858 €
• Résultat de l'exercice	0 €

Les notes et tableaux ci-dessous font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du fonds de dotation.

Sauf mention les montants sont exprimés en Euros.

I. Événements significatifs de la période et Création du Fonds de dotation Culture, Patrimoine et Solidarité

En 2016, la société Culturespaces constitue le « Fonds de dotation Culture, Patrimoine et Solidarité », régi notamment par les dispositions prévues par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et celles du décret 2009-158 du 11 février 2009.

Le Fonds de dotation est enregistré auprès de la préfecture de Paris et publié au Journal Officiel le 12 mars 2016.

Le Fonds de dotation a pour objet de favoriser l'accessibilité à la culture et le rayonnement de projets artistiques, notamment développés au sein du réseau de sites gérés par Culturespaces.

Il soutient tous projets permettant de :

- promouvoir et mettre en valeur les monuments historiques du réseau,
- favoriser la vitalité artistique et culturelle de ces sites et musées,
- permettre d'accueillir dans les meilleures conditions un public diversifié autour des projets.

Depuis sa création, le Fonds de dotation a ainsi pu accompagner la production de scénographies modernes, la pédagogie et la médiation d'expositions phares au Musée Maillol à Paris.

Evènement significatifs

Néant

Changements de méthodes comptables

A compter du 1er janvier 2020, Le Fonds de dotation Culture et Patrimoine applique les dispositions des règlements ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020.

La mise en œuvre des dispositions du règlement ANC 2018-06 n'a pas d'incidence sur les comptes à l'ouverture de l'exercice. Les seules incidences concernent la présentation du bilan et du compte de résultat et principalement les points exposés ci-après :

- Impact sur le bilan : La dotation consommable est désormais présentée sur la ligne "Fonds propres consommables", selon le nouveau référentiel.
- Impact sur le compte de résultat : La consommation annuelle de la dotation est présentée sur la ligne "Versement et consommation de la dotation consommable ». Ce compte a pour conséquence d'amener le résultat de l'exercice à zéro.

II. Règles et méthodes comptables

II-1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général règlement 2014-03 de l'autorité des normes Comptables (ANC) en tenant compte du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et Fondations.

Et à l'avis N°2009-01 du Conseil National de la Comptabilité daté du 5 février 2009 et relatif aux règles comptables applicables aux Fondations et Fonds de dotation qui a modifié le règlement 99-01 pour tenir compte des spécificités des Fondations et Fonds de dotation. Ainsi qu'à l'article 140 de la loi n°2008-776 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

II-2 Principales méthodes utilisées

Dotation en Capital

Le Fonds de dotation **CULTURE PATRIMOINE ET SOLIDARITE** est constitué par une dotation initiale, d'un montant de 15 000 €, versée par la société Culturespaces, étant précisé que cette dotation initiale n'est pas consommable.

Dons

Au cours de l'exercice 2022, le Fonds de dotation a reçu 100 000 € relatifs à des promesses de dons des exercices précédents.

Ces dons reçus ont été comptabilisés en produits d'exploitations en 2021 et ne sont pas assimilés à des dotations complémentaires de la dotation initiale.

Le Fonds de dotation va percevoir sur 2023 un don à hauteur de 49k€. Ce mécène souhaite attribuer cette somme aux frais de fonctionnement 2021 et 2022.

Les dons passés et reçus au cours de l'exercice ont été utilisés dans le cadre de son action au cours de l'année 2022 pour un montant de 191 480 €. Soulignons que ces dépenses ont été imputées sur les fonds dédiés.

A date, les dons affectés en fonds dédiés et non utilisés s'élèvent à 276 904 €. Ce solde élevé s'explique par le fait que la société Culturespaces a pris directement à sa charge, lors des exercices précédents, des dépenses d'exposition qui auraient pu être affectées au Fonds de dotation.

Notons également, des dépenses relatives à des expositions à hauteur de 24 790 €. Ces dépenses ont pu être réalisées grâce aux dons historiques non ciblés sur une exposition en particulier par les mécènes.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur cout de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres informations

Le Fonds de dotation Culture Patrimoine et Solidarité n'emploie pas de salariés.

Engagement Hors Bilan reçus

Néant.